



DATE **07 / 02 / 2024**

COMMUNE MEMBRE **Rémire-Montjoly**

INTITULÉ DU PROJET

**Mission de stratégie de développement et de programmation économique du centre-ville de Rémire-Montjoly**

PORTEUR DE PROJET

PRIVE VIA DSP

AUTRE PRÉCISER

COMMUNE MEMBRE

DURÉE PRÉVISIONNELLE **08 mois**

BUDGET PRÉVISIONNEL **34 700€**

DÉBUT PRÉVISIONNEL **01 / 03 / 2024**

FIN PRÉVISIONNEL **01 / 10 / 2024**

ÉLU RÉFÉRENT **Mme Laurie GOURMELEN**

TECHNICIEN RÉFÉRENT **Mme Annie LOUYA**

DÉLÉGATION **Aménagement du territoire**

FONCTION/SERVICE

DGS-DAT - Chargée de mission du projet centre-ville

MAIL **laurie\_gourmelen@hotmail.com**

MAIL **alouya@remiremontjoly.fr**

TELEPHONE **0694 41 65 51**

TELEPHONE **0594 35 90 22**

**/ 0694 94 61 37**

CONTEXTE DU PROJET

Depuis plusieurs années, la Commune travaille sur la création de son centre-ville. Celui-ci a pour objectif de développer ex-nihilo une centralité qui permettra à répondre à l'ensemble des besoins de la population, en termes de maillage urbain, services, commerces, activités culturelles et de loisirs. Pour amorcer l'aménagement du centre-ville la Commune a élaboré et validé en Conseil Municipal d'octobre 2023 un plan-guide redessinant les contours du centre-ville de demain. Pour avancer sur le volet opérationnel, le plan guide doit aujourd'hui être consolidée par une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine comportant une étude de définition de la stratégie et de la programmation économique du centre-ville.

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de cette étude est de pouvoir consolider le plan guide d'aménagement en précisant la programmation (stratégie/typologie/surface); en repensant l'organisation spatiale de l'offre commerciale ; et en créant une logique de parcours marchand. Cette étude de stratégie et programmation économique à l'échelle du centre-ville devra prendre appui sur les documents cadres supérieurs notamment le SDAC, et viendra alimenter les bases de données communales et intercommunales.

DESCRIPTIF DU PROJET

SES GRANDES ÉCHÉANCES DU PROJET ET LES ACTIONS À MENER

La mission de stratégie de développement et de programmation économique sera structuré en 6 points :

- 1 - Analyse de l'environnement concurrentiel élargi, actuel et projeté ;
- 2 - Analyse du tissu commercial local ;
- 3 - Actualisation du diagnostic socio-démographique et socio-économique ;
- 4 - Réalisation d'études de potentiel cibles et détermination du potentiel commercial déployable
- 5 - Programmation et plan de marchandisage
- 6 - Rédaction d'un cahier de prescriptions type pour la conception de locaux à usage commercial et d'activité

cf. CCTP pour l'ensemble des éléments détaillés

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le marché sera notifié le 19 février 2024.

Une réunion de lancement se tiendra début mars 2024. Les partenaires techniques et financiers seront conviés lors de cette réunion afin que le calendrier et les objectifs de la mission soient partagés.

## CIBLES DU PROJET

Mairie

Les résultats de l'étude permettront de venir consolider les parties pris économiques et commerciaux, et contribueront à structurer les fiches de lots qui précisent l'aménagement de chaque secteur géographique. Cela favorisera une meilleure prise en compte des orientations communales par les futurs opérateurs et promoteurs qui seront retenus lors des appels à projets urbains pour l'aménagement des lots.

## PARTIES PRENANTES

Direction de l'Aménagement du Territoire  
Chambres consulaires  
MEDEF  
Commerçants autour du périmètre

## ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CAACL

Accompagnement financier

## APPROBATION ET AUTORISATION DU MAIRE ET DE SON CONSEIL MUNICIPAL

Nous approuvons le projet tel qu'il est décrit ci-dessus et autorisons les équipes techniques de la commune à le mettre en oeuvre

**12 2 FEV. 2024**

Approuvé par \_\_\_\_\_

Date ..... / ..... / .....

Approuvé par \_\_\_\_\_

Date ..... / ..... / .....

Signature

Signature

**Le Maire**  
**Claude PLENET**



Le projet a-t-il fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal ?\*

OUI  NON

En date 19... / ..10 / ..2023

\* Joindre la délibération, le cas échéant

Le présent document doit être accompagné d'un courrier officiel de saisine à l'attention de Monsieur le Président de la CAACL.